



Fonds de mobilité : diffusion de la recherche

Quoi : Le *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche* offre un nombre restreint de subventions de voyage aux doctorant.es et aux chercheurs et chercheuses postdoctorales souhaitant présenter leurs travaux lors d'événements liés au Projet de partenariat, tels que les colloques bisannuels (par exemple le Colloque international du CRIMT en octobre 2024), le Réseau K du Congrès de SASE, les séminaires et symposiums organisés par les Centres partenaires et portant l'identification du Projet, y compris lorsque ces événements ont lieu dans le cadre d'un colloque ou d'un congrès d'association (par exemple les activités liées au Projet organisées dans le cadre de l'ACRI, LERA, AIRAANZ, ILERA, etc.).

Ce financement est basé sur un système de contrepartie, où la subvention CRSH-Partenariat du CRIMT couvre la moitié du montant demandé, tandis que le ou la (co)directeur.trice de l'étudiant.e prend en charge l'autre moitié.

Le *Fonds de mobilité, volet Diffusion de la recherche* peut rembourser jusqu'à **800 \$ CA** de frais d'inscription. De plus, le ou la candidate peut demander un remboursement de jusqu'à **100 \$ CA** pour les frais de voyage (aller-retour) si l'activité a lieu à moins de 250 km de son lieu d'étude habituel, et jusqu'à **2 500 \$ CA** si elle se déroule à plus de 250 km de ce dernier. Le tableau ci-dessous indique les montants maximums remboursables en fonction du point de départ et de la destination.

Départ de... /	Destination ...	Amérique	Europe	Asie	Océanie
Amérique		Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 2 000 \$	Jusqu'à 2 500 \$
Europe		Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 2 500 \$
Asie		Jusqu'à 2 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 000 \$	Jusqu'à 1 500 \$
Océanie		Jusqu'à 2 500 \$	Jusqu'à 2 500 \$	Jusqu'à 1 500 \$	Jusqu'à 1 000 \$

Si un transport supplémentaire (taxi, train de banlieue, etc.) est nécessaire entre le terminal d'arrivée/départ (aéroport, gare de train, etc.) et le lieu du colloque ou d'hébergement, le ou la candidat.e peut demander un montant allant jusqu'à **90 \$ CA**. De plus, si la distance entre le lieu d'étude et le site de l'activité justifie un hébergement sur place (par exemple, si le colloque a lieu dans une autre ville et que le coût des allers-retours quotidiens est trop élevé), les candidat.es peuvent demander jusqu'à **180 \$ CA** par jour pour l'hébergement (multiplié par le nombre de jours de l'activité, plus un ; plus deux si le point de départ ou d'arrivée est l'Océanie), et jusqu'à **70 \$ CA** par jour en indemnité (per diem, jusqu'à **54 \$ CA** si l'activité se déroule au Canada, **70 \$ CA** si elle a lieu ailleurs dans le monde). Les dépenses couvertes par d'autres sources (par exemple, si le petit-déjeuner est inclus dans le coût de la chambre d'hôtel, si les repas sont inclus dans les frais d'inscription au colloque, si certains repas ont été pris à domicile ou payés par un collègue, etc.) ne doivent pas être incluses dans la demande de remboursement.

IMPORTANT : lorsque ces montants doivent être réglés en devises étrangères, le taux de change applicable sera celui en vigueur **au moment du paiement des fonds**.

NOTES AUX CANDIDAT.E.S :

Étant donné que la moitié du montant demandé devra être sollicité ou versé par votre (co)directeur.trice de recherche (par exemple, un montant sollicité auprès d'un centre partenaire, d'un département, d'une école ou d'une faculté ou versé à partir d'un contrat ou d'une subvention de recherche), il est essentiel

de discuter de la possibilité de faire rembourser votre participation au colloque ou congrès **avant d'amorcer la rédaction de votre demande de financement**. Le *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche* ne vise pas à financer la participation à des activités (séminaires, conférences, congrès, etc.) qui ne sont pas liées au Projet de partenariat. Par ailleurs, un.e même étudiant.e ne peut pas recevoir plus de trois subventions de diffusion au cours de son programme d'étude. **NOTE IMPORTANTE** : Ce programme vise le remboursement de frais associés à la participation des candidat.e.s à des activités en présence (sur site).

Qui : Pour être admissibles, il est nécessaire :

- d'être inscrit.e à temps plein à un programme de doctorat ou réaliser un stage postdoctoral ;
- d'étudier sous la direction ou la codirection d'un ou d'une cochercheur.euse membre du Projet de partenariat (veuillez consulter la liste des cochercheur.euse.s en pièce jointe);
- que son projet de présentation soit acceptée (ou en attente de l'être) pour présentation dans le cadre d'une activité liée au Projet de partenariat. La proposition de communication doit être étroitement liée au projet de thèse ou de stage postdoctoral du ou de la candidat.e, de même qu'au Projet de partenariat;
- d'être l'auteur.e (ou coauteur.e) de la communication et être sensé.e la présenter. **IMPORTANT**: même s'il y a plusieurs auteur.e.s, une seule personne peut recevoir la subvention du *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche* ;
- de chercher, dans le cadre de vos travaux, à contribuer à la compréhension théorique ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle.

Comment: Le dossier de candidature doit inclure les détails et les documents suivants :

- une courte lettre de présentation, indiquant la date de la première inscription au programme de maîtrise ou de doctorat, le nom du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, le moment et la période du financement demandé (de un à trois mois), ainsi que le nom et la date de l'activité pour laquelle le financement est demandé ;
- une copie de la proposition de communication (laquelle doit avoir été soumise aux organisateur.trice.s avant le dépôt de la demande au *Fonds de mobilité - volet Diffusion de la recherche*) ;
- une preuve écrite (ex. un courriel des organisateur.trice.s) indiquant que la proposition de communication a été acceptée pour présentation. **IMPORTANT** : Il ne sera pas possible d'obtenir un financement anticipé (par exemple pour le transport) sans une confirmation écrite indiquant que la proposition de communication a été acceptée pour présentation, et aucun remboursement ne sera effectué sans une preuve écrite de participation au séminaire ou au colloque ;
- une description (sur une page) de la manière dont la proposition de communication découle de la thèse ou du projet de stage postdoctoral et de sa contribution attendue au Projet de partenariat. Cette contribution sera un élément clé dans l'évaluation du Comité de financement étudiant. Ainsi, il est fortement recommandé aux candidat.es de consulter le Projet de partenariat (disponible en pièce jointe) et d'échanger avec leur (co)directeur.trice de recherche pour obtenir des idées et des suggestions ;
- une lettre d'appui du ou de la (co)directrice de recherche, décrivant :
 1. la pertinence, pour l'étudiant.e, de participer à cette activité, puis les avantages attendus d'une telle participation, à la fois pour l'étudiant.e et le Projet de partenariat ;
 2. son engagement à solliciter une contrepartie au financement du CRIMT (ratio de financement : 50% du CRIMT – 50% de fonds de contrepartie locale) ou de la verser en puisant dans ses fonds de recherche (ex. à même une subvention ou un contrat de recherche) et, dans le cas des chercheurs et des chercheuses postdoctorales, que des sources de financement alternatives ne sont pas disponibles;
 3. ses attentes quant au potentiel de la thèse ou du stage postdoctoral à contribuer à la compréhension théorique ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
 4. son engagement à veiller à ce que l'étudiant.e participe aux activités du CRIMT (voir le sens donné à « participer » sous la rubrique **Attentes et obligations**).
- un CV complet, comprenant l'adresse courriel et l'adresse postale ;
- des copies de tous les relevés de notes depuis la première admission à l'université, y incluant le plus récent. Il est recommandé d'utiliser des copies électroniques ou des photographies des relevés de notes plutôt que les originaux, car ces derniers ne vous seront pas renvoyés.

Tous les détails et documents requis doivent être envoyés dans un seul fichier PDF à **Nicolas Roby** (nicolas.robby@umontreal.ca), conseiller principal en recherche du CRIMT. La lettre de soutien peut être envoyée séparément, à la discrétion du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, également par courriel à nicolas.robby@umontreal.ca. La date limite pour soumettre votre candidature est le **vendredi 14 février 2025**.

Critères d'évaluation

- La qualité du projet de communication, son lien au projet de thèse ou de stage postdoctoral de l'étudiant.e et au Projet de partenariat du CRIMT, puis sa contribution à la compréhension théorique ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
- L'excellence académique du ou de la candidate ;
- L'engagement du ou de la (co)directeur.trice de recherche à solliciter ou verser une contrepartie équivalente à la moitié du montant demandé.

Attentes et obligations

- Les étudiant.es bénéficiaires d'une bourse devront confirmer leur intention de participer aux activités du CRIMT (colloques, séminaires, tables rondes, classes de maître, conférences) au moment de signer la lettre d'octroi. Ces événements se déroulent en personne lorsque possible, sinon en ligne via Zoom ou Teams. De plus, les étudiant.es financé.es devront assister à l'École doctorale du CRIMT, qui se tient généralement à la fin du mois d'octobre, ainsi qu'à la Journée doctorale du CRIMT, qui a lieu habituellement à la fin mai ou au début juin.